

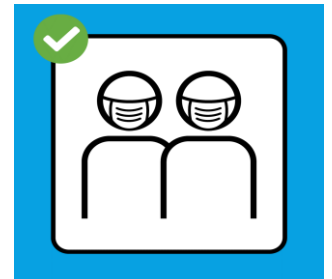
Dès le 1er septembre 2020, nous rétablissons l'accès aux guichets de la CCNAC

Le protocole sanitaire COVID-19, les règles de distanciation sociale et l'application des gestes-barrière nous imposent encore temporairement quelques restrictions

Nos vidéos d'information répondent à beaucoup de questions >>>> [Cliquez ici !](#)

Pour limiter les contacts et les risques de contagion, le traitement des demandes doit être assuré en priorité :

- > par courrier
- > par courrier électronique
- > par téléphone



Sinon, si votre présence est **nécessaire**, rendez vous à l'un de nos guichets

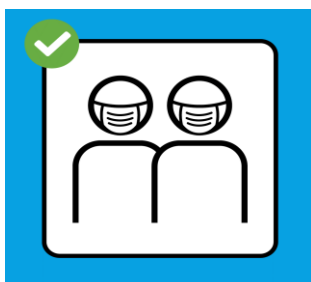
Pour accéder aux espaces publics de la CCNAC, **le port du masque est obligatoire**

Préparez votre dossier (nous ne faisons pas de copies)

- > Respectez strictement le **nombre de personnes maximum indiqué** dans chaque espace
- > Remplissez un **feuille de données de traçabilité** (disponible à l'accueil)
- > **Respectez les règles sanitaires et consignes du personnel**
- > La présence est limitée à **1 personne**, exceptionnellement 2.
- > La durée de présence au guichet est limitée à **15 minutes maximum**
- > Le **guichet est désinfecté** régulièrement
- > Vous devez disposer d'un **dossier complet en copie** (pas d'originaux)

Compte tenu de ces contraintes, le nombre de rendez-vous possibles sera limité
Seules ces précautions nous permettent de vous assurer l'accès à nos prestations;
nous faisons de notre mieux pour répondre à vos nombreuses demandes.

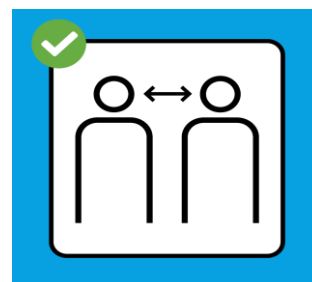
Merci de votre compréhension et de votre collaboration



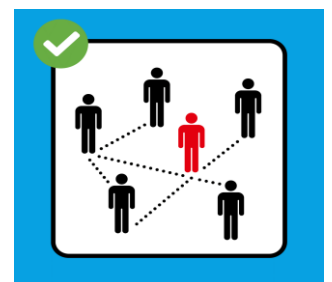
**Masque
obligatoire
pour tout public**



**Se laver ou se
désinfecter
les mains**



**Distances/durée
MIN 1.5 m
MAX 10 minutes**



**Fournir ses
coordonnées
de traçabilité**



Garder ses distances.

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**



